

Le 2 septembre 2022

*‘Par Système de dépôt électronique’*

**Me Véronique Dubois**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet :** **Dossier R-4008-2017, étape D**  
*Demande d'Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable*

---

Chère consoeur,

Dans le cadre du dossier en objet et tel que requis par la Régie dans votre correspondance datée du 26 août 2022, le GRAME confirme par la présente qu'il entend participer à l'audience devant débiter le 15 septembre 2022 et dépose les informations portant sur sa planification.

*Présentation de la preuve et liste des témoins*

Le GRAME prévoit une présentation de sa preuve d'une durée de trente-cinq (35) minutes qui sera effectuée par Mme Nicole Moreau, analyste externe.

*Contre-interrogatoires*

Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir est de soixante (60) minutes.

Le GRAME ne prévoit pas contre-interroger les témoins des autres intervenants mais demande de réserver son droit de le faire.

*Plaidoirie*

Le temps prévu pour la plaidoirie de la soussignée est de trente (30) minutes, sous réserve des directives de la Régie qui pourraient intervenir en cours d'audience.

*Moyens préliminaires*

Enfin, le GRAME ne prévoit pas soulever de moyen préliminaire dans le cadre de l'audience à venir.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Philip Thibodeau pour Énergir